

Annexe CP 08/07/2024 « Collèges en action »

Projet relevant de dépenses d'investissement

**Collège privé Saint-Louis (La Hublais) de Cesson-Sévigné
« Studio pédagogique de création »**

Le collège souhaite se doter de matériel audio et vidéo, afin de continuer à explorer, sous-la forme d'ateliers, les compétences des élèves. Le projet scolaire de l'établissement est en complète cohérence avec ce projet. L'équipe éducative souhaite accompagner les élèves dans la création sonore et vidéo. Elle permettra aux élèves de travailler sur la question de l'éducation aux médias et à l'information (EMI), de l'apprentissage des techniques vidéos et de montage. Dans ce projet, il faut également souligner le caractère inédit de la manière dont les élèves vont pouvoir s'emparer de leurs propres apprentissages. Il leur sera proposé par exemple de créer du contenu pédagogique. Pour mettre en œuvre ce projet, le collège doit acquérir du matériel pour créer des contenus. Il est proposé de soutenir l'acquisition de matériel audio/vidéo.

Subvention demandée : 2 627,87euros

Subvention proposée : 2 128,30 euros

CEG00363 - 24 - CP0 08/07/2024 - DISPOSITIF COLLEGES EN ACTION INVESTISSEMENT

Commission permanente

Date du vote : 08-07-2024

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

ECF01559 24 - I - COLLEGE ST LOUIS CESSON SEVIGNE - PROJET STUDIO PEDAGOGIQUE DE
CREATION

Nombre de dossiers 1

Observation :

Dossiers examinés préalablement en : Groupe Thématique Jeunesse du 13-05-2024

SUBVENTIONS DIVERSES 2ème COMMISSION - Investissement

IMPUTATION : 2024 EDSPI033 1 204 221 20421 0 P133

PROJET :

Nature de la subvention :

 FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL 2024								
Collège La Hublais avenue de la Hublais 35510 CESSON-SEVIGNE AEN00123 - D35131517 - ECF01559								
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Quantité	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Groupe Thématique Jeunesse du 13-05-2024	Décision
Cesson sevigne	<u>Mandataire</u> - Fondation apprentis d'auteuil	votre projet de création d'un studio pédagogique où les élèves seront amenés à créer des contenus audio et vidéo dans le cadre du dispositif Collèges en action. Ce projet nécessite l'acquisition de matériel vidéo		FORFAITAIRE	2 627,87 €	2 128,30 €	FAVORABLE	2 128,30 €

Total pour l'imputation : 2024 EDSPI033 1 204 221 20421 0 P133

	2 627,87 €	2 128,30 €	2 128,30 €
--	------------	------------	------------

Total général :

	2 627,87 €	2 128,30 €	2 128,30 €	
--	------------	------------	------------	--

Éléments financiers

Commission permanente

du 08/07/2024

N° 49593

Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°29213	APAE : 2024-EDSPI033-1 ACTIONS EDUCATIVES PRIVE		
Imputation	204-221-20421-0-P133 Biens mobiliers, matériel et études		
Montant de l'APAE	16 000 €	Montant proposé ce jour	2 128,30 €
TOTAL			2 128,30 €